

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
M. Nauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 42, substituer aux mots :

« chef de service »

les mots :

« ministre compétent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement précédent.